

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 363

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Folliot, M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, Mme Sage, M. Sauvadet, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est inutile de préciser que l'Office devra tenir compte des informations sur la vulnérabilité qui lui sont transmises et des éléments de vulnérabilité dont il peut seul avoir connaissance. Il s'agit donc de rétablir le projet de loi initial.